

CHAMPIONNAT NATIONAL TIR SPORTIF FSCF LES 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025

Stand de tir l'Espérance
Rue Stéphane Mallarmé
51000 Chalons en Champagne

Délai d'engagement : 8 septembre 2025

Engagement en ligne en suivant le lien : [Inscriptions](#)

Les droits d'engagement sont de :

- Frais d'engagement : 8 € par tireur et par discipline
- Droits organisateur : 8 € par tireur et par discipline et 6 € pour les EDT (Poussin(e), Benjamin(e) et Minime – fille et garçon)

REGLEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT :

- Frais d'engagement : à réception de la facture qui sera adressée à l'adresse communiquée dans Adagio.
- Droits organisateur : à l'inscription avant la compétition, auprès de l'organisateur. Dès réception du paiement, une facture sera envoyée.

HORAIRES DE TIR :

- Samedi : 5 Séries 10 m – 3 séries 25 m – 3 séries 50 m (+ cumul) – 5 séries AA
- Dimanche : 2 séries 10 m – 1 série 25 m – 1 série 50 m (+cumul) – 3 séries AA

Stand 10 m cibles électroniques

- 60 coups : 1h30 – Cadets – Junior G – Senior ½
- 40 coups : 1h00 – EDT – Cadettes Junior F – Dames 1 / 2 / 3 – Senior 3 – Tir posé

Tir posé 50 m – tir debout

- 40 coups : 1h15 – Deux classements : de 50 ans à 65 ans et plus de 66 ans
- 60 coups : 1h30 coucher et 2h00 Cumul + 20 coups genoux et 20 coups debout

Essais illimités inclus en début de match

Armes Anciennes :

- Kuchenreuter – Cominazzo – Mariette : 25 m – 15 coups
- Vetterli : 50 m – 15 coups

Pas d'essais en armes anciennes

Idéalement licence 2025/2026 FSCF (règlement FSCF en vigueur)
Tolérance avec la licence 2024/2025

RÈGLEMENT SPECIFIQUE DU CHAMPIONNAT UNIQUE

Toutes les associations affiliées à la FSCF peuvent faire participer leurs tireurs.
Il n'y a pas de conditions de points minimas.
Cf. règlement d'activité de tir sportif applicable au 1^{er} juillet 2025.

PLAN DE TIR :

Les clubs et tireurs affiliés peuvent émettre leurs vœux de tir lors de l'engagement. Les vœux sont attribués par ordre d'arrivée. La commission se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des inscriptions.

CLASSEMENT :

Un palmarès sera fait à l'issue du championnat comme suit :

- Classement individuel par catégorie avec le total des points.
- Classement par équipe.

RÉCOMPENSE :

Un titre national pourra être remis aux 3 premières places par discipline si les conditions sont respectées à savoir :

- Individuel : minimum de 3 tireurs
- Equipe : minimum 3 équipes

La commission nationale se réserve le droit de regrouper les catégories si les conditions ne sont pas respectées. (*Voir règlement*)

RESTAURATION :

L'association de l'Espérance prévoit une restauration sur place – à réservé lors des engagements.